

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 juin 2017

**Président** : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n°2017-06-04)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-06-01 à 06), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22 – pouvoir à M. VUILLIET), M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN (sauf délibérations n°2017-06-01 à 11), M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

**Absents excusés :**

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,  
M. Olivier DELAPORTE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît de SAINT-SERNIN,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Géraldine LARDENNOIS,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Michel BANCAL,  
M. Erik LINQUIER,  
M. Olivier de LA FAIRE,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 27 juin 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Ligne de bus 264 SAVAC.  
Convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'entreprise General Electric Medical Systems (GEMS).**

**M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le règlement européen n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5216-5-I-2° ;

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2015-748 du 27 juin 2015 modifiant les statuts du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;

Vu la délibération n° 2006/1161 du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n° 2017-06-15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 relative à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau de bus de Versailles Grand Parc (2017-2020) ;

Vu le projet de convention partenariale dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation du réseau de bus de Versailles Grand Parc (2017-2020), inscrite au Conseil du STIF du 28 juin 2017 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements du 23 mai 2017.

- 
- Depuis plusieurs années, l'entreprise General Electric Medical Systems (GEMS), implantée sur la commune de Buc, participe financièrement au fonctionnement de la ligne de bus SAVAC 264 à hauteur de 185 000 € valeur euros 2008, soit 240 000 € valeur actualisée 2016 par an, du fait que celle-ci concerne majoritairement le transport de ses salariés.

En 2017, GEMS a souhaité diminuer sa participation financière au fonctionnement de cette ligne qui de fait assure aujourd'hui une desserte pour l'ensemble des employés de la zone d'activité ainsi que pour les habitants de Buc.

- C'est pourquoi, le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ont décidé de participer au fonctionnement de la ligne SAVAC 264 et ainsi de compléter le financement de la ligne en substitution à GEMS.

La participation financière annuelle de GEMS, du STIF et de Versailles Grand Parc est fixée respectivement à 61 666 € (euros 2008).

La convention partenariale tripartite conclue dans le cadre du contrat d'exploitation étant signée entre le STIF, l'Intercommunalité et les transporteurs, il a été acté que la participation financière de Versailles Grand Parc dans la convention partenariale intègre la participation de GEMS ; la participation de la communauté d'agglomération s'élève donc à 123 334 € (euros HT 2008).

Ainsi, GEMS versera à Versailles Grand Parc une participation financière annuelle de 61 666 € (euros 2008) au titre de sa participation au fonctionnement de la ligne SAVAC 264. L'Intercommunalité, quant à elle, reversera au transporteur le montant de sa participation financière ainsi que celle de GEMS, sur la base de factures trimestrielles.

Ces modalités sont effectives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Une convention financière entre Versailles Grand Parc et GEMS, objet de la présente délibération, est nécessaire afin de définir les modalités et les conditions de cette participation.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver les dispositions de la convention financière relative à la ligne de bus SAVAC 264 entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'entreprise General Electric Medical Systems (GEMS), prévoyant que la participation financière annuelle de GEMS est fixée à 61 666 € (euros 2008).*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention mentionnée et tous actes et documents y afférents ;*

- 3) d'imputer la dépense au chapitre 67 : « charges exceptionnelles », nature 6718 : « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » et la recette au chapitre 77 : « produits exceptionnels », nature 7718 : « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion », fonction 815 : « déplacements ».

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. de Saint-Sernin).

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-06-16

**Résumé de l'acte** : Ligne de bus 264 SAVAC. Convention de financement entre la communauté d'agglo...

**Date de décision** : 26/06/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 8.7. Transports

**Rédacteur** : Deborah Abbe

**AR reçu le** : 30/06/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20170626-2017-06-16-DE

### Pièces jointes :

2017-06-16 TRANSP - Convention Gems\_modifTB.pdf

ANNEXE 2017-06-16 - Convention financement Gems.pdf

### Historique :

30/06/2017 14:50:36	Reçu	Deborah Abbe
30/06/2017 14:51:33	En cours de transmission	
30/06/2017 14:53:03	Transmis en Préfecture	
30/06/2017 14:56:00	Accusé de réception reçu	

